

Epileptique, enceinte de huit mois, elle perd sa rente AI

264
23/07/10
5283

TÉMOIGNAGE

Une décision administrative de l'Office AI intervient au plus mauvais moment pour cette mère.

LAURENCE ARTHUR

Enceinte de huit mois, Caroline* a appris le 8 juillet la suppression de sa rente AI au 1er octobre, alors que son accouchement est prévu, lui, le 20 septembre. «Dans mon état, comment puis-je espérer trouver un travail et accéder à un revenu pour payer mon loyer?» panique la jeune mère de 26 ans, qui a déjà un petit garçon de 18 mois.

Caroline est épileptique. La fatigue et le stress, aggravés dans la situation présente, figurent parmi les causes susceptibles de déclencher une crise de sa maladie, s'inquiète son mari, bagagiste à l'aéroport de Genève et qui travaille de nuit le plus souvent.

Depuis deux ans, la petite famille s'est installée à Saint-Cergue, où elle a trouvé un trois-pièces au loyer relativement accessible de 1950 francs. «En quittant Genève nous pensions avoir trouvé un équilibre, enfin...»

Grâce au traitement, les crises épileptiques se sont au-



GEORGES MEYER

INQUIÉTUDE

A quelques semaines du terme de sa grossesse, Caroline* remue ciel et terre pour trouver une solution financière qui lui assure un revenu, au moins durant l'équivalent d'un congé maternité.

SAINT-CERGUE, LE 20 JUILLET 2010

aujourd'hui suffisamment espacées pour envisager un retour au monde de l'emploi. Cela, la jeune femme ne le conteste pas. «J'ai envie de retrouver une vie professionnelle. C'est une question de fierté. Mais, il faut au moins me donner le temps de me retourner après l'accouchement. Et voilà que l'aide sociale (ndlr: Centre social régional), à Nyon, nous a dit de trouver un logement moins cher à Fribourg!»

«Nous ne sommes pas une agence de l'AI. Dans notre domaine de compétences, nous traitons du revenu d'insertion (ri), auquel elle ne peut pas prétendre en raison du revenu

de son mari», précise Pierre-Alain Chollet, directeur du Centre social régional.

La décision de l'office de l'assurance invalidité n'aurait-elle pas pu traîner un peu, le temps d'un trimestre équivalent au congé maternité? «Nous ne

«La grossesse n'est pas un élément médical invalidant»

JEAN-PHILIPPE RUEGGER,
DIRECTEUR DE L'AI VAUD

pouvons pas être considérés comme un employeur et la grossesse n'est pas un élément médical invalidant. La rente est révisée tous les trois ans, en moyenne. Si la

santé s'améliore, elle subit un ajustement ou elle est supprimée. Pour l'aspect humain, dans ce cas-ci, je dirai que la décision est tombée au mauvais mo-

ment. C'est une coïncidence malheureuse dépendant d'un hasard de la procédure», répond Jean-Philippe Ruegger, directeur de l'Office de l'assurance invalidité vaudois.

Dernier espoir

Jugée ni invalide ni pauvre, Caroline se retrouve dans une situation inextricable. «Elle peut tenter de soumettre son dossier pour obtenir une demande d'allocation maternité (ndlr: elle garantit l'équivalent de 80% du revenu pendant trois mois), et une allocation de naissance de 1500 francs. Sans garanties, cependant», imagine, en dernier recours, Pierre-Alain Chollet. ■

* Prénom d'emprunt

Tour de vis et mesures de réadaptation

Depuis l'entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI, le 1er janvier 2008, un sérieux tour de vis a été donné à l'assurance invalidité, dans le but de réduire le déficit de plus de 5 milliards enregistré par la caisse. Des mesures poussées de réinsertion ont été ainsi développées, qui offrent des formations permettant une réadaptation professionnelle. C'est de loin le chapitre qui a subi le plus impressionnant développement. Entre 2007 et 2009, le nombre de bénéficiaires de ce type de prestations a ainsi augmenté de 64%. Les placements en

entreprises, y compris le maintien du poste de travail par des adaptations, ont progressé de 209%. Concernant les contrôles, un effort a été consenti afin d'agir contre les rentes jugées «non indispensables.» Cependant, les évaluations des cas, programmées tous les trois ans sont routinières et n'ont pas augmenté depuis cette 5e révision. Par contre, la 6e révision se prépare pour une entrée en vigueur prévue en 2012. Et elle prévoit des réévaluations systématiques afin de repêcher le plus grand nombre de personnes possible.